



République Française

Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie  
Paris-Rungis et de son quartier

Séance du Comité Syndical du 21 février 2019

---

**Délibération n°2019-10**

**Objet :** Approbation du compte de gestion 2018

---

**Date de convocation :** 13-02-2019

---

Le 21 février 2019, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 5

Le quorum étant atteint,  
Monsieur Richard Dell'Agnola a été désigné secrétaire de séance,

**LE COMITE SYNDICAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie et de son quartier ;

**Vu** les statuts du Syndicat et notamment ses articles 7-3 et 11 ;

**Vu** le document établi par Monsieur le Trésorier de Fresnes concernant le compte de gestion 2018 du budget du Syndicat ;

**Considérant** la nécessité de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante, la réconciliation des comptes établis par l'ordonnateur d'une part, et ceux établis par le comptable d'autre part ;

Sur proposition de la Présidente ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

**Vote à l'unanimité**

**DECIDE**

**ARTICLE unique** : le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur est approuvé.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

**La Présidente**

